

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 19 MAI 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE NANT'À U SVILUPPU È L'ASSESTU DI
L'ANZIANA RT 201 IND'A TRAVERSA DI BUCUGNÀ
CONVENTION RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE L'EX.
RT 201 DANS LA TRAVERSE DE BUCUGNÀ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement de l'ex. RT 201 en traversée de l'hypercentre de Bucugnà, ainsi que la convention de financement à conclure avec la commune de Bucugnà.

1 - OBJET DE L'OPÉRATION

La Collectivité de Corse envisage d'aménager l'ex. RT 201 traversant le village de Bucugnà en Pumonte. L'aménagement concerne le centre du village entre le monument aux morts au Nord et la fontaine au Sud, sur un linéaire d'environ 110 m et le carrefour ex. RT 201/rue Carruggio (desservant l'école).

Ce réaménagement aura pour but de créer un espace de vie dans le centre du village en réduisant la vitesse et en favorisant le cheminement piéton.

Le plan de situation de la zone d'étude est présenté ci-après.



2 - ETAT DES LIEUX

La zone d'étude, d'une longueur d'environ 110 m, constitue le cœur du village, la perception de l'agglomération est bonne avec un habitat de type ancien de part et d'autre de la route. Cette zone comporte la mairie, la poste et l'école maternelle (regroupés dans le bâtiment communal situé au centre de la place du village), une fontaine et un monument aux morts.

La chaussée actuelle conserve une largeur constante d'environ 6 m. Le trottoir en pierres est continu et se situe de part et d'autre de la chaussée avec des largeurs variables (de 0,60 m à 5 m de large en face de la Mairie). Des murets parapets en pierres (de hauteur variable : 0,20 m à 0,60 m) sont présents le long du trottoir côté aval de l'ex. RT 201.

Un parking d'une trentaine de places est disponible pour les usagers. Il est situé en contrebas de la place de la mairie. L'accès se situe en face de la fontaine, au sud de la mairie. Des escaliers permettent également de rejoindre l'ex. RT 201.

L'assainissement pluvial est présent dans la zone d'étude avec un exutoire identifié en contrebas de l'ex. RT 201. L'éclairage public sera mis à niveau par le Syndicat d'Electrification début 2021.

Des plantations d'arbres sont présentes de part et d'autre de la chaussée. On note également la présence de mobilier urbain le long du cheminement piéton : bancs et jardinières.



Photo 1 :
Début de l'aménagement entrée Nord



Photo 2 :
Début de l'aménagement entrée Sud



Photo 3 (vers le Nord) :
Centre village - Bâtiment communal à droite



Photo 4 :
Fontaine, au Sud de la zone d'étude

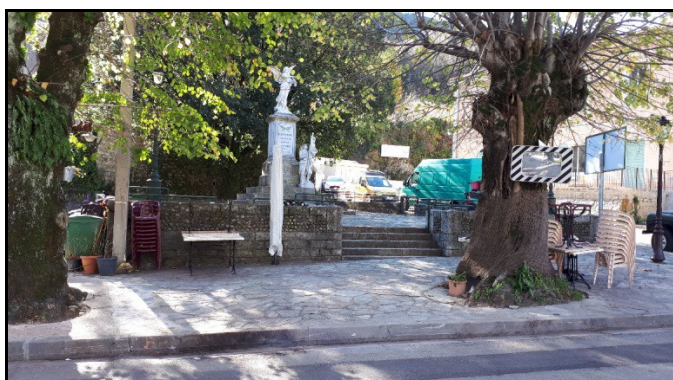


Photo 5 :
Monument aux morts, au Nord de la zone d'étude



Photo 6 :
Parking communal, en contrebas de l'ex. RT 201

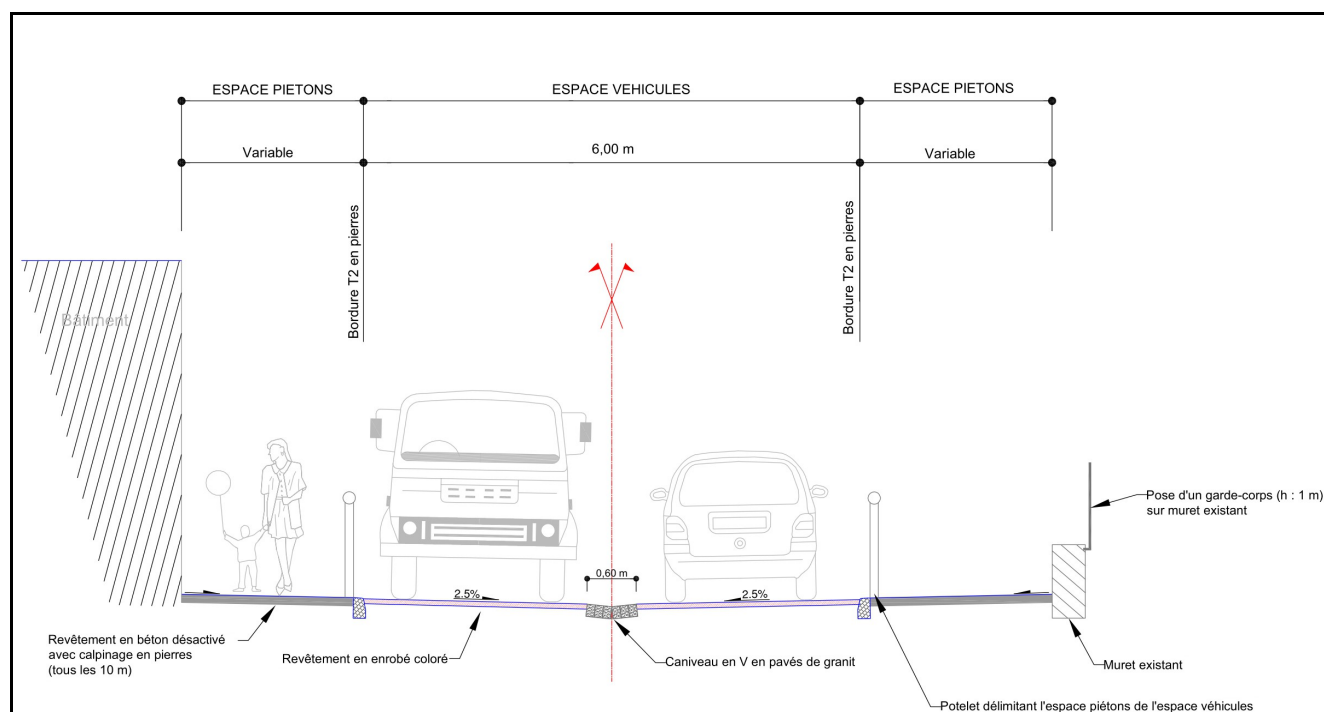
3 - DESCRIPTION DU PROJET

L'aménagement de l'hyper centre consiste à réaliser un plateau traversant surélevé « zone 30 » sur une longueur d'environ 110 m, avec un reprofilage de la largeur de plateforme. L'aménagement est le suivant :

Géométrie :

- Espace voirie : chaussée en V en enrobé coloré avec deux voies de 3 m de large ;
- Espace piéton : revêtement en béton désactivé avec un calepinage en pierres (tous les 10 m) de largeur identique à l'existant. Cet espace est séparé de la chaussée par une bordure en pierres T2 avec de 2 cm de vue ;

Le profil en travers type est présenté ci-après.



Profil en travers type

Structure de chaussée

La structure de chaussée a été définie en accord avec les services techniques de la Collectivité de Corse. Elle correspond à :

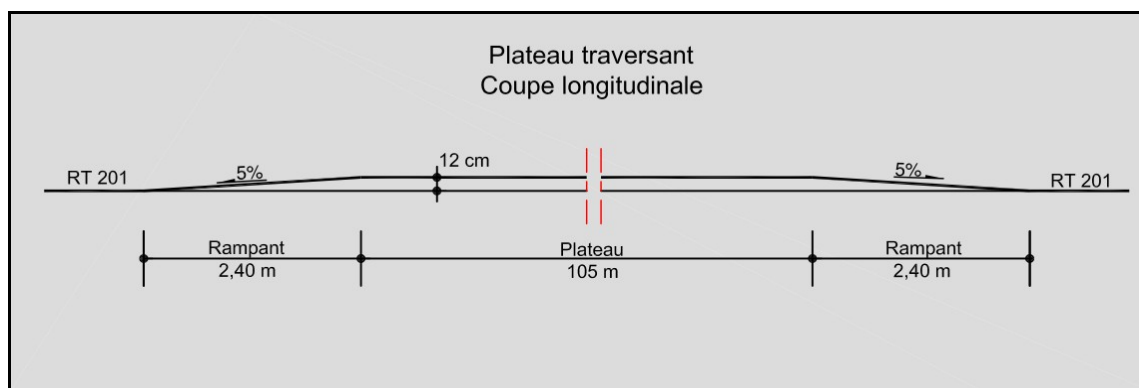
- 6 cm de béton bitumineux semis-grenus (BBSG) en couche de roulement ;
- 8 cm de grave bitume (GB2) en couche de base ;
- 20 cm de grave non traitée (GNT) 0/20 en couche de réglage.

Plateau traversant « zone 30 »

Il concerne l'ex. RT 201, du monument aux morts au Nord à la fontaine au Sud sur une longueur de 110 m d'environ et s'étend sur 25 m rue Carruggio contournant

l'école :

- Plateau surélevé de 12 cm ;
- Rampant avec une pente de 5 % sur une longueur de 2,40 m ;



Assainissement pluvial

- Création d'un caniveau en V en pavés de granit d'une largeur de 0,60 m au centre de la chaussée ;
- Mise en place d'un réseau pluvial Ø400 mm sous le caniveau avec des regards à grille tous les 15 m ;
- Rejet des eaux collectées par le collecteur dans les deux regards situés au point de l'ex. RT 201 avec réutilisation de l'exutoire existant recensé en contrebas de l'ex. RT 201 ;
- Mise en place de caniveau à grille avant les rampants du plateau avec raccordement au réseau pluvial central sous voirie.

Eclairage de la fontaine

- Mise en place de deux spots immergés dans le bassin et deux spots encastrés au sol de part et d'autre de la fontaine ;
- Pose d'une armoire d'alimentation entièrement équipée avec raccordement à l'armoire de commande existante.

Transport collectif

- L'arrêt de transport scolaire situé devant la poste sera maintenu. Un abri bus sera installé.

Dispositifs de retenue

- Pose de garde-corps :

Afin de sécuriser le cheminement piéton, un garde-corps d'une hauteur de 0,40 m sera posé sur les murets parapets existants d'une hauteur de 0,60 m. Les murets inférieurs à une hauteur de 0,60 m seront rehausser.

Il est également prévu la pose d'un garde-corps autour du muret du monument aux morts et le long de l'escalier desservant le parking municipal.

Dispositifs antistationnement

- Pose de potelets : tous les 2 m délimitant l'espace piétons de l'espace véhicules.

Mobilier urbain

- Remplacement du mobilier urbain : bancs, jardinières et corbeilles ;
- Réalisation d'un panneau d'information pour les commerces.

Plantations existantes

- Suppression de deux arbres ;
- Mise en place d'entourage d'arbres.

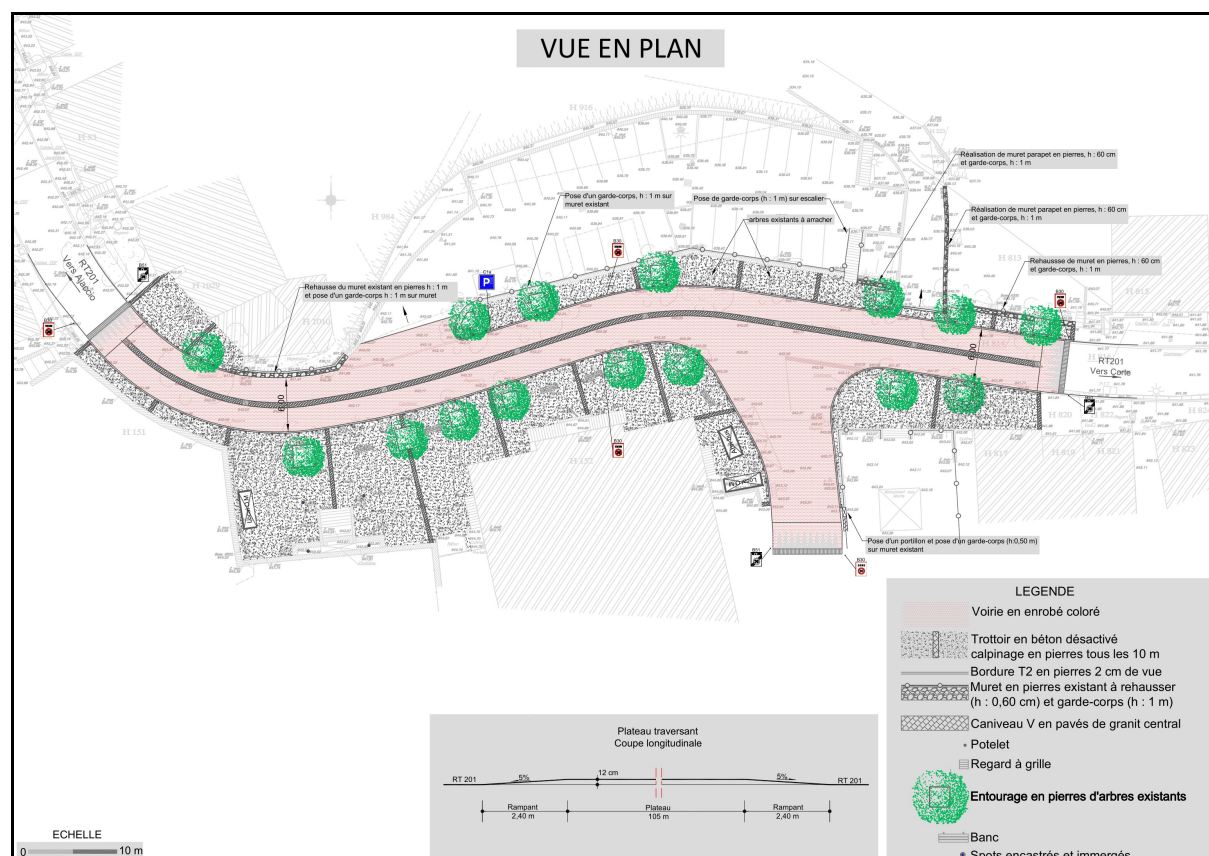
Ordures ménagères

- Mise en place de local à ordures ménagères.

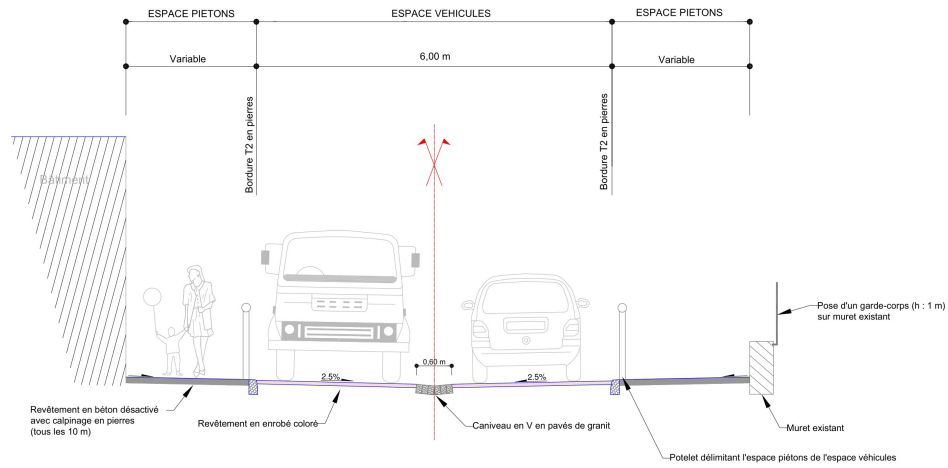
Réseaux secs

- Mise à niveau des chambres « télécom » ;
- Dépose et repose du poteau d'incendie.

La vue en plan et le profil en travers type de l'aménagement de la place de la mairie sont présentés en page suivante.



PROFIL EN TRAVERS TYPE



ECHELLE
0 1 m

4 - PHOTOMONTAGES

Les photomontages en pages suivantes présentent des vues avant et après aménagement aux endroits les plus caractéristiques du projet.

Les photos suivantes ont été retenues :

- Photo 1 : place de la mairie ;
- Photo 2 : Carrefour ex. RT 201/rue Carruggio (desservant l'école).

PHOTOMONTAGE 1



PHOTOMONTAGE 2



5 - ESTIMATION DU PROJET

Il est joint en annexe au présent rapport le dossier plan de l'aménagement.

TRAVAUX	MONTANT HT
Prix Généraux	73 350 €
Terrassement	9 200 €
Assainissement eaux pluviales	73 190 €
Murets et garde-corps	48 890 €
Voirie trottoirs	226 615 €
Eclairage public	6 017,50 €
Signalisation	3 225 €
TOTAL HT	440 487,50 €
TOTAL TTC	484 536,25 €

Soit un montant total de **484 536,25 € TTC**.

6 - FINANCEMENT

Il est proposé une participation communale à hauteur de 5 % pour les travaux éligibles en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

- Les travaux préparatoires, les terrassements, la préparation de plateforme et la chaussée seront financés à 100 % par la Collectivité de Corse, conformément à la délibération.
- L'assainissement pluvial est cofinancé par la Collectivité de Corse.
- Les travaux de trottoirs sont cofinancés par la commune.
- Les travaux type mobilier, gardes corps, parapet sont cofinancés par la commune.

La répartition financière détaillée des travaux de la traverse est présentée en annexe du rapport.

En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement de l'ex. RT 201 dans l'hypercentre de la traversée de Bucugnà, ainsi que son financement, pour un montant total de 484 536,25 € TTC.
- **D'APPROUVER** la répartition financière suivante, en application de la délibération n° 19/233 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2019, approuvant les nouvelles modalités de financement des travaux sur le réseau routier de la Collectivité de Corse en traversée d'agglomération :

▪ Collectivité de Corse :	329 279,50 € HT
▪ Commune de Bucugnà :	111 208,00 € HT

- **D'AFFECTER** ainsi qu'il suit, les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE BP 2021 - PROGRAMME 1132 - INVESTISSEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....26 400 000,00 €
MONTANT A AFFECTER500 000,00 €
Opération 1132N061 - Traverse de Bucugnà 500 000,00 €
MONTANT RESTANT DISPONIBLE 25 900 000,00 €

- **DE M'AUTORISER** à signer la convention relative à l'aménagement de l'ex. RT 201 dans l'hypercentre de la traversée de Bucugnà avec la commune de Bucugnà.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.